

17 SEPTEMBRE 2005

Projet de parachèvement de l'autoroute 30
entre l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman
à Candiac et à Saint-Philippe

Montérégie

6211-06-075

Bape,
Coordonnatrice secrétariat de la commission
Autoroute 30 tronçon Jean Leman
575 St-Amable bur 2.10
Québec GIR 6A6

Opposition à la construction DE L'AUTOROUTE 30, tronçon Jean Leman

Messieurs les commissaires,

Vous nous avez informé qu'il fallait tenir compte des coûts sociaux pour bien évaluer les projets soumis au BAPE. Je viens donc m'opposer à la construction de l'échangeur Jean Leman parce que ce projet est socialement inacceptable.

Ajouter \$ 52,000,000.00 inutilement au projet de l'autoroute 30 compte tenu qu'en 2002 le bape affirmait que l'utilisation de l'autoroute 15 pour relier les 2 parties de l'autoroute 30 était amplement suffisante est un luxe que la population ne peut se payer.

Gaspiller \$52,000,000.00 alors que le gouvernement lui-même se plaint de ne pas avoir d'argent suffisamment pour payer ses employés, que la province est endettée, que les coffres de l'état sont vides, qu'il faudra augmenter les impôts relève de la pure insouciance et donne un mauvais exemple aux citoyens.

L'ajout du tronçon Jean Leman ne serait-il pas le résultat, dans ce dossier majeur qu'est la construction de l'autoroute 30, d'improvisation et de visée politique partisane n'ayant aucun rapport avec les besoins du milieu ?

Respectons donc la décision des commissaires en 2002, évitons le gaspillage de fonds publics.

